

# Consignes d'utilisation et de sécurité à destination des clubs utilisant les piscines de la CAB :

## 1) Organisation :

Dans les créneaux qui vous sont confiés, vous êtes responsable de vos adhérents dans l'ensemble de l'établissement (hall, vestiaires, bassins).

Respecter :

- les consignes d'hygiène : pas de chaussures dans les vestiaires et sur les plages bassin, douche obligatoire, bonnet obligatoire.
- le règlement intérieur : il est à votre disposition dans le hall d'entrée
- le matériel mis à disposition doit être rangé en fin de séance.
- contrôler les entrées dans l'établissement, membre du club ou pas.
- **tenir à jour les effectifs de fréquentation** dans le cahier de pointage. Renseigner en cas de besoin la main courante (panne, incident,...)

En cas d'absence ou d'imprévu d'un responsable, prévenir dans les plus brefs délais les responsables de la piscine (0370048050 / 0624814153) afin de déterminer les actions à mettre en place : annulation de la séance, mise en attente des adhérents,...

## 2) Fermeture de l'établissement :

Si vous êtes le dernier utilisateur de la journée, vous devez veiller à :

- mettre le robot en place après l'évacuation complète des bassins et des plages.
- faire le tour de l'ensemble des vestiaires, sanitaires, gradins (WC), hall pour contrôler le départ de tous les usagers (prévenir en cas de dégradation, panne, incident la direction de la piscine dans les meilleurs délais. Renseigner également la main courante pour toute remarque.)
- éteindre l'ensemble des éclairages, le chrono mural, mettre l'alarme en fonction
- fermer à clé l'ensemble des portes d'accès.

## 3) Sécurité :

Vous trouverez à votre disposition dans le local MNS :

- 1 tel sans fils (0 15 SAMU / 0 18 POMPIERS / 0 17 POLICE)
- dans l'infirmerie :
  - 1 tel rouge pour contacter le SAMU
  - la valise d'oxygénothérapie
  - le défibrillateur
  - le matériel pour les premiers soins
  - un registre et des feuilles de déclaration d'accident
  - une fiche pour l'organisation de l'évacuation du bâtiment
- un coup de poing pour la coupure des pompes de recyclage
- des déclencheurs pour l'alarme d'incendie
- une coupure électrique générale de la chaufferie en cas d'incendie
- une coupure de la ventilation en cas d'émanation de fumé

**En cas de problème ou si un incident grave se produisait, il convient de prévenir la direction de la piscine dans les plus brefs délais :**

- **Mr VAHE Olivier 06 59 60 41 63**
- **Mr DELHOTAL Patrice 06 24 81 41 53**

Présenté à la piscine

le 16/10/2015

M. PELLEGRIN certifie avoir pris connaissance des consignes de fonctionnement de l'équipement, s'engage à les respecter et à en informer les différents intervenants du club.

Signature :

